



01 MARS 1995

"CONFIDENTIEL"

Monsieur/Madame,

Vous avez déposé, à la Sûreté du Québec, une plainte concernant des événements qui seraient survenus alors que vous étiez hébergé(e) dans un établissement au Québec. Nous avons évalué la preuve qui nous a été soumise suite à l'enquête policière.

Pour les principaux motifs mentionnés dans la lettre adressée à l'enquêteur au dossier et dont vous trouverez une copie ci-jointe, nous n'autorisons pas de poursuite criminelle dans cette affaire.

Veuillez agréer l'expression de nos meilleurs sentiments.

Le substitut du procureur
général du Québec,

LUCIE RONDEAU

Pièce jointe



Gouvernement du Québec
Ministère de la Justice
Direction générale des
affaires criminelles et pénales

1995 FEV 21

"CONFIDENTIEL"

Monsieur Hervé Bertrand
135, Thérien
STE-ANNE DES PLAINES, (Québec)
JON 1H0

Monsieur/Madame,

Vous avez déposé, à la Sûreté du Québec, une plainte concernant des événements qui seraient survenus alors que vous étiez hébergé(e) dans un établissement au Québec. Nous avons évalué la preuve qui nous a été soumise suite à l'enquête policière.

Pour les principaux motifs mentionnés dans la lettre adressée à l'enquêteur au dossier et dont vous trouverez une copie ci-jointe, nous n'autorisons pas de poursuite criminelle dans cette affaire.

Veuillez agréer l'expression de nos meilleurs sentiments.

Le substitut du procureur
général du Québec,


ESTHEL GRAVEL

Pièce jointe